

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 18 janvier 2013 s'est réuni à la mairie de Bias sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-06

## Délibération du Comité de Direction - mardi 29 janvier 2013

Etaient présents : Collège des élus

**Titulaires** : Messieurs Bosc Gaston, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Lagarde Jean, Liot Vincent, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, et Madame Prades Jeanine.

**Excusés** : Messieurs Alajouanine Bernard, Cavalie Alain, Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Madame Lafinestre.

**Suppléants** : Madame Gruelles Monique.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

**Titulaires** : Messieurs Benedetti Didier, Compte Serge, Garnier Jean-François, Mesmin Bernard, Sachot Pascal et Madame Ribes.

**Excusés** : Mesdames Vogel Martine, Frecchiami Aline, Pagin Maud et Messieurs Ajon Bernard, Lafosse Jean Marie, Latour Jacques, Teyssedre Jacques.

**Suppléant** : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Patat Radha et Monsieur Gheza.

\*\*\*\*\*

### **2013-06 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION**

Monsieur le Président informe que l'OTGV a été sollicité par le Président de l'Association Gîtes de France de Lot et Garonne qui souhaite que son association puisse être représentée au sein de notre Comité de Direction et pour ce faire il propose Monsieur Jacques HANNOYER qui est propriétaire d'un hébergement touristique à Villeneuve sur Lot et membre du Club Partenaires.

Compte tenu que le changement de propriétaire du restaurant Le Prevost laisse une place de libre au sein du collège des socioprofessionnels de notre Comité, il est possible de répondre favorablement à cette requête.

D'autre part il convient de réfléchir à qui prendra la place laissée par le départ du Groupe Grand Bleu, dans le collège des socioprofessionnels suppléants.

Après débats, Monsieur le Président propose de

- valider la représentation des Gîtes de France au sein de notre Comité de Direction par Monsieur Hannoyer, qui sera membre titulaire parmi les socioprofessionnels.

**Le Comité de direction, après en avoir délibéré :**

**Valide** la représentation des Gîtes de France au sein de notre Comité de Direction par Monsieur Hannover, qui sera membre suppléant parmi les socioprofessionnels.

Certifiée exécutoire, le **30 janvier 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

*Résultat du vote*

*Votants : 21*

*Pour : 21*

*Contre : 00*

*Abstention : 00*

Fait et délibéré, les jours, mois et années susdits.

Villeneuve sur Lot, le 30 janvier 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

**Benoît DUPUY**